



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 26935

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le financement des mesures d'appui technique Burley au bénéfice des producteurs de tabac. A ce jour en effet, ceux-ci n'ont toujours pas reçu le paiement des 12 millions de francs de la récolte 1997 et les crédits prévus pour la récolte 1998 sont inférieurs aux montants nécessaires. Compte tenu des difficultés auxquelles cette filière agricole est confrontée par ailleurs avec les réformes qui interviendraient dans le cadre de l'OCM, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre sur le financement des mesures d'appui technique et sa position sur la réforme de l'OCM.

Texte de la réponse

La production de tabac Burley avait été plus particulièrement touchée par la réforme de l'Organisation communautaire de marché qui avait diminué le soutien à cette production depuis 1993. De plus, ce tabac, de culture récente en France, devait faire face à une adaptation agronomique et technique et à des investissements techniques de première installation. Pour tenir compte de ces difficultés, l'ONIFHLOR a apporté un soutien à l'encadrement technique des producteurs de burley, initialement d'un montant de 15 MF, fixé à 12 MF pour l'année 1997. A partir de 1999, compte tenu d'une part du relèvement des primes communautaires établi par la nouvelle Organisation commune de marché de 1998, et d'autre part de l'amélioration de la compétitivité économique du tabac Burley (rendements et prix plus satisfaisants, amortissement déjà partiellement réalisé des équipements), cette aide ne sera plus renouvelée. Au-delà de cette action conjoncturelle, le ministère de l'agriculture et de la pêche reste très attentif à la pérennité de la filière de production de tabac et recherche avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et les organisations professionnelles les dispositifs techniques et financiers permettant la meilleure adaptation des productions aux caractéristiques de la nouvelle OCM.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26935

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1484

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2820